### **AFFICHAGE**

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/03/2020

#### 1- FINANCES

#### 1.1 Vote du compte de gestion 2019 - Délibération

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 1.2 Vote du compte administratif 2019 - Délibérations

☐ Pour l'exercice 2019 le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de 102 960,04 €

☐ Pour l'exercice 2019 le solde d'exécution de l'investissement présente un déficit de 14 595,17 € hors restes à réaliser, et un déficit de 12 737,17 € avec les restes à réaliser 2019.

#### 1.3 Affectation du résultat - Délibération

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### Reports

Pour rappel : excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : 30 564,83 € Pour rappel : excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 89 653,96 €

## Solde d'exécution

Un solde d'exécution (déficit -001) de la section d'Investissement de : 45 160,00 € Un solde d'exécution (excédent -002) de la section d'Investissement de : 13 306,08 €

#### Restes à réaliser

- dépenses : 5 929 € - recettes : 7 787 €

Besoin net de la section d'investissement : 12 737,17 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 12 737,17 € Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 90 222,87 €

## 1.4 Vote des taux d'imposition 2020 - Délibération

Le Conseil Municipal vote les taux 2020 comme suit : Taxe foncière propriétés bâties : 17,06 % Taxe foncière propriétés non bâties : 51,50 %

# 1.5 Vote du budget primitif 2018 - Délibération

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 03/02/2020,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	485 373	485 373
Section d'investissement	554 474	554 474
TOTAL	1 039 847	1 039 847

## **2- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS**

## 2.1 Projet de commerces à Vercours : vente de terrain - Délibération

Dans le cadre du projet de création d'un pôle de commerces à Vercours le Maire propose la vente d'une parcelle de terrain d'environ 750 m², à prendre sur une parcelle de plus grande superficie cadastrée section C numéro 627 d'une superficie totale de 3944m², moyennant un prix de 20.000€. Ce prix de vente sera payé à terme par dation de 8 places de stationnement qui seront aménagées par la société La Verchere sur la parcelle voisine conformément au plan ci-joint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

☐ DECIDE de vendre une parcelle de terrain d'environ 750 m², à prendre sur une parcelle de plus
grande superficie cadastrée section C numéro 627 d'une superficie totale de 3944m², moyennant un
prix de 20.000€. Ce prix de vente sera payé à terme par dation de 8 places de stationnement qui
seront aménagées par la société la Verchere sur la parcelle voisine conformément au plan joint à la présente délibération.

DESIGNE l'étude AB2C Notaires à Les	: Abrets-en-Dauphiné	pour rédiger la	promesse de	e vente et
l'acte authentique.	•			

☐ AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente puis l'acte authentique ainsi que tout document utile relatif à cette acquisition.

## 2.2 Aménagements à Buclas

Point sur les travaux effectués et restant à réaliser.

#### **3- INTERCOMMUNALITE** Néant

4- DIVERS Néant